



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 368 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau (16e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Fondation du Musée Clemenceau, reconnue d'utilité publique par décret du 7 juillet 1932, a pour objet de perpétuer le souvenir intime de Georges Clemenceau. Au 8 rue Benjamin Franklin dans le 16e arrondissement, l'appartement qu'il a habité pendant près de trente-cinq ans est présenté tel qu'il se trouvait le jour de son décès.

Le musée occupe aujourd'hui deux niveaux de l'immeuble acheté en 1926 par un citoyen américain, admirateur de Georges Clemenceau. Il lui permit ainsi d'y demeurer jusqu'à sa mort en 1929 puis en fit don à la Fondation en 1930. Il a ouvert ses portes au public en 1931. En 1933, il est complété par une galerie qui présente des souvenirs et des documents sur l'homme d'Etat, le journaliste, l'écrivain, le voyageur et amateur d'art.

Au rez-de-chaussée, entre cour et jardin, l'appartement, dans lequel vécut Georges Clemenceau, est constitué de trois pièces principales. Conservé en l'état, il permet de découvrir son univers et ses domaines de prédilection et représente aujourd'hui l'un des rares exemples d'appartement du siècle dernier.

L'appartement et le jardin font l'objet d'un classement au titre des [monuments historiques](#) depuis 1955.

La location des autres parties de l'immeuble génère des revenus pour la Fondation du Musée Clemenceau.

Le musée a fermé ses portes entre décembre 2014 et mai 2015 afin de procéder à la restauration du vestibule et du cabinet de travail de Georges Clemenceau. Dans la suite de cette dynamique, une première tranche de travaux, concernant la galerie documentaire, avec fermeture du musée au public, a eu lieu d'avril à septembre 2017 afin de renouveler profondément la muséographie, et de permettre plus aisément d'y réaliser des expositions temporaires, tout en rendant plus accessible la connaissance de la vie et de l'oeuvre de Clemenceau par le grand public.

En 2018, la Fondation a réalisé une deuxième tranche de travaux portant sur la restauration de l'appartement de Clemenceau (salle à manger, chambre et lampe de bureau) et a procédé à l'aménagement d'un espace de réserves respectant les consignes de conservation et de préservation.

En février 2019, elle a procédé à la troisième tranche des travaux qui ont porté sur la restauration de la salle de bain, tout en maintenant l'ouverture au public.

Le musée est, par ailleurs, à la recherche de mécénat pour la réalisation de la quatrième tranche de restauration de l'appartement de Georges Clemenceau (salle à manger, chambre et galerie-bibliothèque) et a entamé une étude préalable à la restauration des extérieurs qui sera réalisée en 2021.

A l'occasion de l'exposition-focus « Clemenceau accueille Victor Hugo », la Fondation a organisé, en septembre et octobre 2020, des conférences et des visites avec les amis du Louvre, de la BnF, de Victor Hugo et Paris musées. Il est prévu de prolonger l'exposition jusqu'au 27 février 2021.

En 2020, le musée a poursuivi sa politique de diffusion de la connaissance de la vie de Clemenceau grâce à l'enrichissement de son site internet notamment en y ajoutant un nouveau focus « Comprendre Clemenceau » qui reprend les articles de la Mission du Centenaire Clemenceau 2018 agrémentés de vidéos. Par ailleurs, les internautes peuvent suivre sur les réseaux sociaux le périple de Clemenceau en Asie du Sud-Est intitulé *Sur les pas de Clemenceau en Asie*, à travers le carnet de voyage de son ami et compagnon de route Nicolas Pietri.

La fondation a renforcé le développement de sa politique de médiation à l'égard des publics scolaires par le soutien à la réalisation d'un webdocumentaire éducatif à destination des enseignants et des classes.

A la suite de la découverte du film *Le Voile du Bonheur* (1923), en mauvais état, au Eyefilm museum à Amsterdam, le musée Clemenceau a proposé un partenariat avec le Centre national cinématographique (CNC), pour sa restauration, qui a été accepté. Le film restauré devrait sortir en 2023, à l'occasion du centenaire de sa sortie au cinéma.

En 2021, le musée prévoit de réaliser une exposition sur Gustave Geffroy, [journaliste](#), [critique d'art](#), [historien de l'art](#), [romancier français](#) et l'un des dix membres fondateurs de l'[académie Goncourt](#) qui sera enrichie par la publication d'un cahier d'exposition.

Au second semestre 2021, le musée accueillera Codex Urbanus, artiste de street-art, qui a pour projet de réaliser une fresque de *street nymphéas* en temps réel. L'idée est de donner carte blanche à un artiste contemporain attirant un public peu habitué à visiter des musées ou des maisons-musées, à l'occasion des Journées du Patrimoine et de la Nuit Blanche.

Enfin, en raison d'une demande de plus en plus forte de ses visiteurs, le musée envisage de concevoir et d'imprimer un livret sur l'appartement en attendant de réaliser un guide de belle qualité, avec des prises de vue de l'appartement entièrement restauré.

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt pour Paris de soutenir un lieu de mémoire consacré à une figure majeure de la vie politique parisienne et nationale, je vous propose d'attribuer à la Fondation du Musée Clemenceau une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros au titre de 2021, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019 avec la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DAC 368 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau (16e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019

Le Conseil de
Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par délibération du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen Taïeb au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019 avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à la Fondation Le Musée Clemenceau 8, rue Benjamin Franklin, 75016 Paris, au titre de ses activités de l'année 2021. 19785 ; 2021_05071.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.